



Vos représentants vous informent :

que faut-il retenir du CSA du 26 juin 2023 ?

Comité Social d'Administration Régional de l'Enseignement Agricole
(ancien CTREA)

Focus sur 2 points abordés : le coût de l'énergie et l'incidence sur la pédagogie puis le Pacte enseignant. Enfin, rapidement, les questions diverses que nous avons posées...

1) l'augmentation du coût des fluides et l'impact sur la pédagogie

Le 19 octobre 2022, les représentants SNETAP-FSU avaient souhaité aborder les conséquences financières sur nos EPL de l'augmentation du coût des fluides. Les représentants ont à nouveau abordé ce sujet aujourd'hui afin de faire un point sur la situation en 2023.

M. AVRIL, représentant des Directeurs à l'instance et Directeur de l'EPLFPA du Loiret a expliqué qu'en 2022, le Conseil Régional avait compensé intégralement la hausse. Pour autant, en 2023, il n'y a pas d'engagement écrit du Conseil Régional. L'EPL du Loiret est adhérent COEPI (Contrat d'Objectif Energétique du Parc Immobilier de la Région Centre-Val de Loire) qui induit des travaux de rénovation énergétique, exploitation éco-responsable de l'ensemble des établissements et sensibilisation des usagers. Dans ce cadre, ENGIE a promis à l'EPL de modérer l'augmentation et le Conseil Régional de compenser la hausse.

Malgré tout, cette hausse a des incidences sur la pédagogie. En effet, les établissements, en fonction de leur fonds de roulement, ne sont pas éligibles à certaines subventions et doivent acheter sur budget d'établissement du matériel qui, ordinairement, aurait été subventionné par le Conseil Régional.

2) Un des points de l'ordre du jour porté sur le pacte enseignant, qui a été présenté le chef du SRFD, M. BELLET, ...et nous avons réagi !

L'objectif du Pacte, selon M. BELLET est bien d'être un levier pour les remplacements de collègues absents sur des courtes durées. C'est d'ailleurs la brique prioritaire.

Il existe également 8 autres missions. Ces missions sont bien un **travail supplémentaire** et non la reconnaissance d'un travail déjà fait.

La région Centre Val de Loire a reçu 1400 briques, pré-fléchées par EPL. Ces briques ont été réparties en fonction du nombre d'Équivalent Temps Plein (ETP) et de la priorité donnée aux filières professionnelles.

50% des briques reçues sur chaque EPL doit être utilisé pour des remplacements. La DRAAF réserve 10% des briques qu'elle a reçues afin de pouvoir, d'ici à la fin de l'année civile les redistribuer aux établissements en fonction des besoins (projet particuliers ou nouveaux collègues).

Les échéances :

- d'ici au 13 juillet, les établissements doivent remonter au SRFD les tendances quant à la répartition des briques, à savoir, le nombre de briques fléchées par mission.
- Entre le 11 et le 30 septembre, les Directeurs devront contractualiser avec les agents les nouvelles missions en signant un contrat.

Le SNETAP-FSU a pu exprimé son opposition au Pacte Enseignant grâce à de multiples exemples de dysfonctionnements prévisibles !

Le chef du SRFD a reconnu que le Pacte Enseignant ne devait pas remettre en question les emplois du temps hebdomadaires et ne devait pas générer d'inégalités de traitement dans les établissements...selon nous, nous en doutons, ...évidement !

Il a précisé qu'en Centre Val de Loire, les Directeurs d'EPL vont se réunir afin d'harmoniser les pratiques : quel que soit l'établissement, à une même mission sera attribué le même nombre d'heures. Pour l'instant, seule la brique « remplacement » a un volume horaire défini de 18h, contrairement aux autres briques.

On est toujours dans l'attente de la circulaire ...

3) Les questions diverses posées par les représentants SNETAP-FSU :

* les conditions de sollicitation d'**agent.es non enseignant.es dans le cadre des examens** dans l'Enseignement Agricole en tant que lecteur scripteur. La note de service est claire : effectivement tout les personnels sont mobilisables, sur heure supplémentaire...donc on peut accepter ou refuser !...

* les conditions d'**exercice du contradictoire en cas de mise en cause** d'agent.es par des usager.es dans nos EPLEFPA : on a souligné le manque d'accompagnement de collègues mis en cause et que l'administration se doit d'aller vérifier le contradictoire, ...et pourquoi ne pas solliciter une inspection ?

* les conditions de rentrée 2023-2024 au **LPA de Chambray lès Tours** sur le volet de la difficulté au vu du public accueilli avec une dominante forte d'orientations par défaut :

demande de ré-examen quant à la création de poste Vie sco/orientation. Dans l'attente de l'octroi d'une enveloppe budgétaire pour financer ce poste, des solutions alternatives sont mises en place pour que le travail d'ancrage ou de réorientation se poursuive.

* les conditions de **déroulement des rendez-vous de carrière**, au vu du manque d'harmonisation des pratiques des inspecteurs - dans un même établissement ! - et les incidences susceptibles d'en découler ... nous demandons, encore, de faire « remonter l'information » au national.